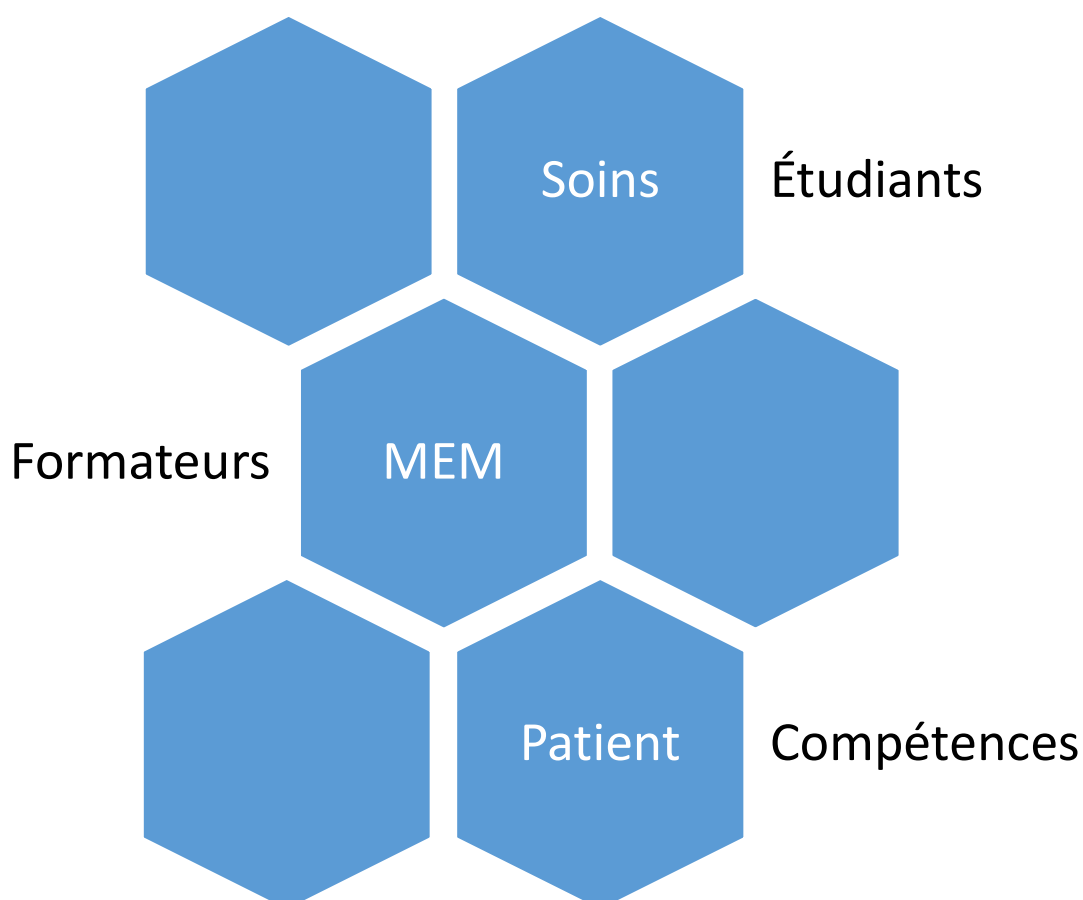


Institut de Formation de Manipulateurs d'Électroradiologie Médicale

PROJET PÉDAGOGIQUE



Année 2023 – 2024

Table des matières

Introduction	1
I. Présentation générale	1
1. Etablissement	1
2. Présentation de l'IFMEM	2
a. Ressources matérielles	2
b. Ressources humaines	3
II. Missions de l'institut	4
1. Formation initiale	4
a. Recrutement	4
b. Structuration de la formation	4
c. Enseignements théoriques	5
d. Enseignements cliniques	7
e. Evaluation – Validation	17
f. Suivi pédagogique	18
g. Inclusion du handicap	19
h. Travail de fin d'étude	19
2. Formation continue	20
3. Démarche qualité	20
4. Evolutions pour l'année 2022-2023	Erreur ! Signet non défini.
a. Enseignement de l'anatomie	Erreur ! Signet non défini.
b. Enseignement de l'UE 2.4 : Biologie cellulaire et moléculaire	21
c. Référentiel numérique en santé	21
d. Nombre d'étudiants	21
e. Cours en présentiel et en distanciel	21
III. Conception de la profession	22
1 Le professionnel manipulateur d'électroradiologie médicale	22
a. Définition	22
b. Activités	23
c. Qualités professionnelles	24
IV. Conception de la formation et valeurs de l'IFMEM	25
1. L'étudiant manipulateur d'électroradiologie médicale	25
2. Le cadre de santé formateur	26

3. Les valeurs défendues par l'IFMEM	26
Annexes	28
CONVENTION DE STAGE	28

Introduction

Conformément à l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation préparant au diplôme de manipulateur d'électroradiologie médicale, un projet pédagogique doit être formalisé et comporter notamment :

- Les orientations de la formation
- La conception générale de la formation et les choix pédagogiques en lien avec les métiers préparés
- Les valeurs, les finalités visées avec le profil attendu et les compétences pour exercer le métier
- Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation
- L'individualisation des parcours
- La planification de l'alternance
- Les modalités d'encadrement et de tutorat négociées avec les responsables des structures d'accueil

Aussi, l'équipe pédagogique a élaboré collectivement ce document afin de présenter les grands axes de sa conception de l'apprentissage ainsi que la déclinaison de la maquette de formation.

I. Présentation générale

1. Etablissement

L'établissement support de l'IFMEM est le CHRU de Nancy dont les caractéristiques sont les suivantes :

- 1 495 lits et 192 places en ambulatoires ([site internet CHRU, chiffres 2022](#))
- Activités (Médecine, Chirurgie, Gynécologie-Obstétrique, Soins de longue durée et Soins de suite et réadaptation) assurées par environ 9000 professionnels (7500 non médicaux et 1500 médicaux)
- Imagerie médicale : Environ 300 000 patients pris en charge par an sur les équipements d'imagerie du CHRU : 118 échographes, 16 salles de radiologie conventionnelle et 1 mammographe, 3 cone beam, 12 salles d'angiographie, 6 gamma caméras, 1 scintigraphe thyroïde, 8 IRM (dont 4 IRM 3T), 7 scanners, 4 TEP Scan

L'enseignement est l'une des missions importantes du CHRU. Il comprend 9 écoles et instituts et 1 centre d'enseignement qui forment plus de 5000 professionnels (aide-soignant, auxiliaire

ambulancier, ambulancier, auxiliaire de puériculture, infirmier, infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire, infirmier puériculteur, soins d'urgence, assistant de régulation médicale, agent thermal et manipulateur d'électroradiologie médicale).

2. Présentation de l'IFMEM

L'IFMEM est intégré à la tour Marcel Brot située au 1 rue Joseph Cugnot à Nancy. L'établissement est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite.

La capacité d'accueil de l'IFMEM est de 150 étudiants répartis au sein de 3 promotions (L1, L2 et L3) pour un agrément de 50 étudiants primants. Les redoublants s'ajoutent à cet effectif, ainsi que des personnes en promotion professionnelle.

a. Ressources matérielles

Situé au 1^{er} étage, il comprend :

- 2 amphithéâtres d'une capacité de 60 places chacun, équipés de vidéo-transmission
- 5 salles d'enseignements dirigés dont 3 équipées de postes informatiques
- 1 salle de détente
- 1 secrétariat
- 7 bureaux pour l'équipe pédagogique et la direction

Au sous-sol, différentes salles d'enseignements pratiques permettent les mises en situations professionnelles en imagerie et en soins, à savoir :

- 1 salle de radiologie conventionnelle
- 1 salle d'échographie
- 1 salle de bloc opératoire
- 1 salle équipée d'une hotte de préparation de médicaments radiopharmaceutiques
- 2 salles de soins cliniques
- 1 chambre d'hospitalisation
- 1 appareil de radiologie mobile

De plus, l'IFMEM dispose de matériel pédagogique tel que : mannequins, squelettes, maquettes anatomiques, injecteur automatique, etc.

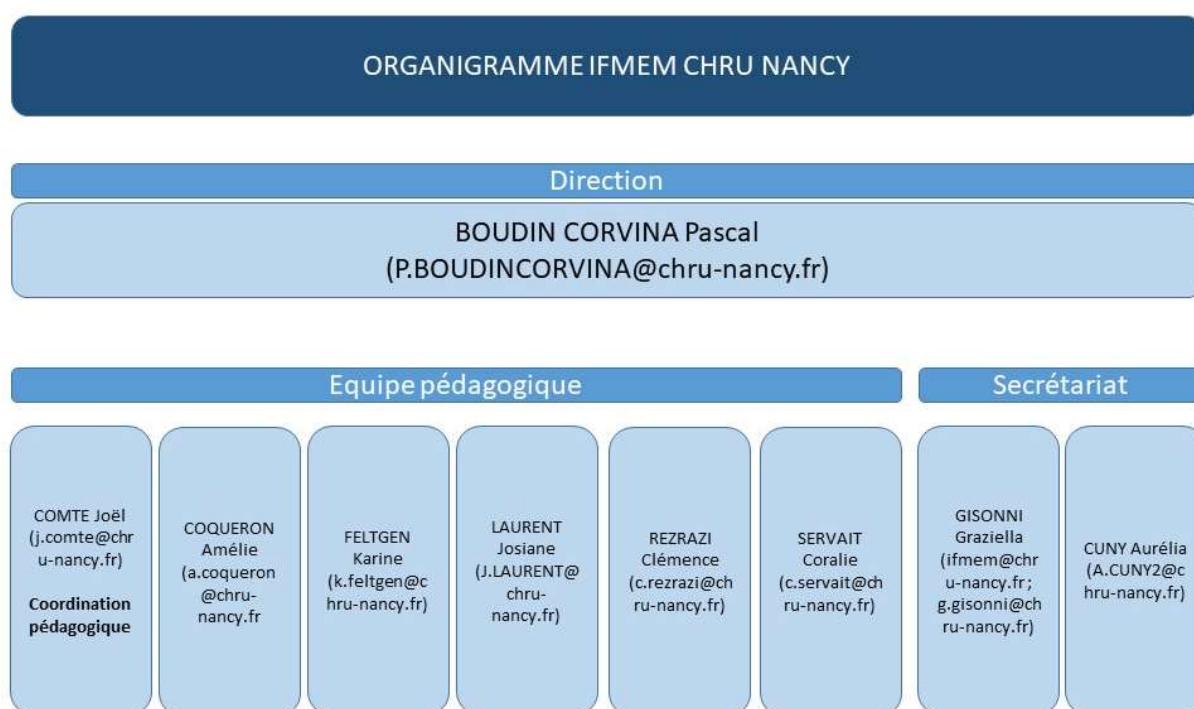
Un centre de documentation est à disposition des étudiants.

Un self permet de se restaurer pour un tarif attractif.

La tour Marcel Brot accueille également des écoles préparant aux métiers suivants : infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire, infirmière puéricultrice, auxiliaire puéricultrice, auxiliaire ambulancier, ambulancier et assistant de régulation médicale.

b. Ressources humaines

L'équipe de l'IFMEM est constituée d'un directeur, d'une équipe pédagogique de six formateurs¹ (5 cadres de santé, 1 cadre supérieur de santé responsable de la coordination), et de deux secrétaires.



	Organisation de semestres	Planification d 'UE	Spécialité technique	Expertise anatomique	Référents
FELTGEN Karine	1	Sur les 6 semestres	Imagerie - IRM	Système nerveux	Handicap
LAURENT Josiane	2	Sur les 6 semestres	Radiothérapie	Abdomen pelvis	Qualité
REZRAZI Clémence	3 ; 6	Sur les 6 semestres	Médecine nucléaire	Thorax-ostéoarticulaire	Stages / Communication
COQUERON Amélie	4	Sur les 6 semestres	Imagerie - radiologie - IRM	Abdomen pelvis - ORL	
COMTE Joël	5	Sur les 6 semestres	Imagerie - scanner	Ostéoarticulaire	Qualité / simulation / stage

¹ Des mouvements de personnels sont prévus sur l'année 2023-2024, modifiant de fait la liste ci-dessus.

Chaque membre de l'équipe pédagogique a des attributions, notamment selon son domaine d'expertise.

De plus, l'ensemble des cadres formateurs a bénéficié d'une formation à la pédagogie par simulation (ou va en bénéficier).

Les secrétaires assurent l'accueil téléphonique et des publics, la gestion administrative de l'institut, notamment celle liée aux dossiers étudiants, aux évaluations et aux intervenants extérieurs.

Afin d'assurer les enseignements spécifiques à certains domaines, qu'ils soient médicaux, scientifiques, techniques, ou relevant des sciences sociales, humaines ou du droit, des professionnels experts sont sollicités tout au long des 6 semestres de formation.

La liste est en annexe (annexe 1).

II. Missions de l'institut

1. Formation initiale

a. Recrutement

L'entrée à l'IFMEM (pour 50 primants) se fait par sélection sur la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France (Parcoursup).

Tout en privilégiant les bacheliers à vocation scientifique, l'IFMEM permet l'accès à d'autres filières ainsi qu'aux personnes en reconversion et promotion professionnelle.

La commission d'examen des vœux des candidats est composée de l'équipe pédagogique et de la direction. Elle analyse chaque dossier selon des critères spécifiques en relation avec les exigences de la formation et de la profession.

b. Structuration de la formation

Conformément à l'arrêté du 14 juin 2012, modifié par l'arrêté du 9 septembre 2020, relatif au diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale (JORF n° 0221 du 10 septembre 2020), la durée de la formation est de 3 années, soit 6 semestres de 20 semaines chacun.

Basées sur le modèle de l'alternance, les 5100 heures de formation suivent la répartition suivante :

- 2100 heures de formation théorique (cours magistraux, enseignements dirigés, travaux pratiques et travaux personnels guidés)
- 2100 heures de formation clinique en stage
- 900 heures estimées de travail personnel complémentaire

c. Enseignements théoriques

Chaque semestre comporte plusieurs unités d'enseignements selon le référentiel de formation (de 5 à 14 UE pour un total de 62 UE sur les 6 semestres) et est valorisé de 30 crédits ECTS (European Credits Transfer System).

En 1^{ère} année :

S E M E S T R E 1	N° UE	Unités d'enseignement
	UE1.1.S1	Psychologie, sociologie, anthropologie
	UE2.1	Anatomie générale et des membres
	UE2.4	Biologie cellulaire et moléculaire
	UE2.5	Physiologie générale, physiologie, sémiologie et pathologie ostéo articulaire
	UE2.11	Physique fondamentale
	UE3.1	Physique appliquée : Introduction aux techniques d'imagerie et numérisation
	UE3.2	Physique appliquée et technologie en imagerie radiologique
	UE3.8	Radiobiologie, Radioprotection : principes fondamentaux
	UE3.10	Hygiène et prévention des infections
	UE3.11	Concepts de soins et raisonnement clinique
	UE 4.1	Techniques de soins
	UE4.4.S1	Explorations radiologiques de projection
	UE5.1	Langue vivante (Anglais)

S E M E S T R E 2	UE1.2	Santé publique et économie de la santé
	UE1.3	Législation, éthique, déontologie
	UE2.2	Anatomie du tronc (thorax, abdomen et pelvis)
	UE2.6	Physiologie, sémiologie et Pathologie digestives et uro-néphrologiques
	UE3.4	Physique appliquée et technologie en médecine nucléaire et radiothérapie interne vectorisée
	UE3.6	Physique appliquée et technologie en radiothérapie
	UE3.9	Pharmacologie générale et les médicaments diagnostiques et radiopharmaceutiques
	UE 4.1 S2	Techniques de soins
	UE4.3	Gestes et soins d'urgences
	UE4.4.S2	Explorations radiologiques de projection
	UE5.1	Langue vivante (Anglais)
	UE5.2	Méthode de travail et techniques
	UE6.1	Evaluation de la situation clinique

En 2^e année :

S E M E S T R E 3	UE1.1.S3	Psychologie, pédagogie, sociologie, anthropologie
	UE2.3	Anatomie de la tête, du cou et du système nerveux central
	UE2.7	Physiologie, sémiologie et pathologies vasculaires, cardiaques, respiratoires, ORL
	UE2.10	Oncologie
	UE3.3	Physique appliquée et technologie en remnographie
	UE4.2	Relation de soin et communication avec la personne soignée
	UE4.5.S3	Explorations scanographiques
	UE4.8	Introduction à la radiothérapie et dosimétrie
	UE4.10.S3	Explorations et traitements en médecine nucléaire
	UE5.1	Langue vivante (Anglais)
	UE 6.2.S3	Mise en œuvre d'une exploration d'imagerie radiologique et de médecine nucléaire

En 3^e année :

S E M E S T R E 5	UE3.7	Réseaux d'images et de données
	UE4.6.S5	Explorations en remnographie
	UE4.9.S5	Radiothérapie externe et curiethérapie
	UE4.10.S5	Explorations et traitements en médecine nucléaire
	UE4.12	Spécificités de la prise en charge du nouveau né et de l'enfant en explorations radiologiques et remnographiques
	UE4.13	Démarche qualité et gestion des risques
	UE5.1	Langue vivante (Anglais)
	UE4.15	Radioprotection des patients, des travailleurs, du public
	UE 6.2.S5	Mise en œuvre d'explorations d'imagerie et de séances de radiothérapie
	UE 6.3	Gestion de données et images

S E M E S T R E 4	UE2.8	Physiologie, sémiologie et pathologie du système nerveux central et périphérique, psychiatrie
	UE2.9	Physiologie, sémiologie et pathologie endocriniennes et de la reproduction, gynécologie et obstétrique
	UE3.5	Physique appliquée et technologie en ultrasonographie et en explorations électrophysiologiques
	UE4.5.S4	Explorations scanographiques
	UE4.6.S4	Explorations en remnographie
	UE4.9.S4	Radiothérapie externe et curiethérapie
	UE4.11	Explorations d'électrophysiologie et ultrasonores
	UE5.1	Langue vivante (Anglais)
	UE5.3	Initiation à la recherche
	UE 6.2.S4	Mise en œuvre d'explorations en remnographie et de séances de radiothérapie

S E M E S T R E 6	UE4.7	Imagerie vasculaire et interventionnelle
	UE4.14	Organisation de l'activité et interprofessionnalité
	UE 6.4	Encadrement des étudiants et professionnels en formation, pédagogie.
	UE 6.5	Organisation du travail, analyse des pratiques et recherche professionnelle
	UE 5.1	Langue vivante (anglais)
	UE 6.6	Optionnelle : mise en œuvre d'interventions en fonction du projet professionnel

d. Enseignements cliniques

La formation en stage (2100h soient 60 semaines) articulée en alternance avec les enseignements réalisés en institut, permet à l'étudiant de découvrir l'ensemble des domaines professionnels, de développer ses compétences et de mener à bien des activités dans les situations professionnelles rencontrées. L'organisation des stages est construite dans un souci de respect de la réglementation, d'équité afin d'offrir les mêmes chances à chaque étudiant, d'efficacité en tenant compte des réalités et possibilités du terrain. La durée imposée semestriellement par le référentiel de formation est mise en œuvre, tout comme la durée hebdomadaire de 35h.

La planification est assurée par un binôme de cadres de santé formateurs, responsables de la programmation pour les trois promotions.

❖ Aspects règlementaires

Les stages s'effectuent selon la répartition semestrielle suivante sur 60 semaines:

S1	S2	S 3	S4	S5	S6
6 SEMAINES	8 SEMAINES	8 SEMAINES	12 SEMAINES	12 SEMAINES	14 SEMAINES

Huit types de stage sont prévus. Ils sont représentatifs des différents domaines dans lesquels le manipulateur exerce ses fonctions. La durée minimum réglementaire, fixée pour ces stages est de 42 semaines, est définie comme suit :

- **Soins** : 3 semaines
- **Imagerie de projection** : 6 semaines
- **Scanographie** : 6 semaines
- **IRM** : 6 semaines
- **Médecine nucléaire** : 6 semaines
- **Radiothérapie** : 6 semaines
- **Echographie ou électrophysiologie** : 3 semaines
- **Imagerie interventionnelle** : 3 semaines
- **Stage optionnel** : 3 semaines

La répartition des **18 semaines** résiduelles est laissée au choix de l'établissement et approuvée par l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut (ICOGI).

A l'IFMEM de Nancy, elles sont réparties de la façon suivante :

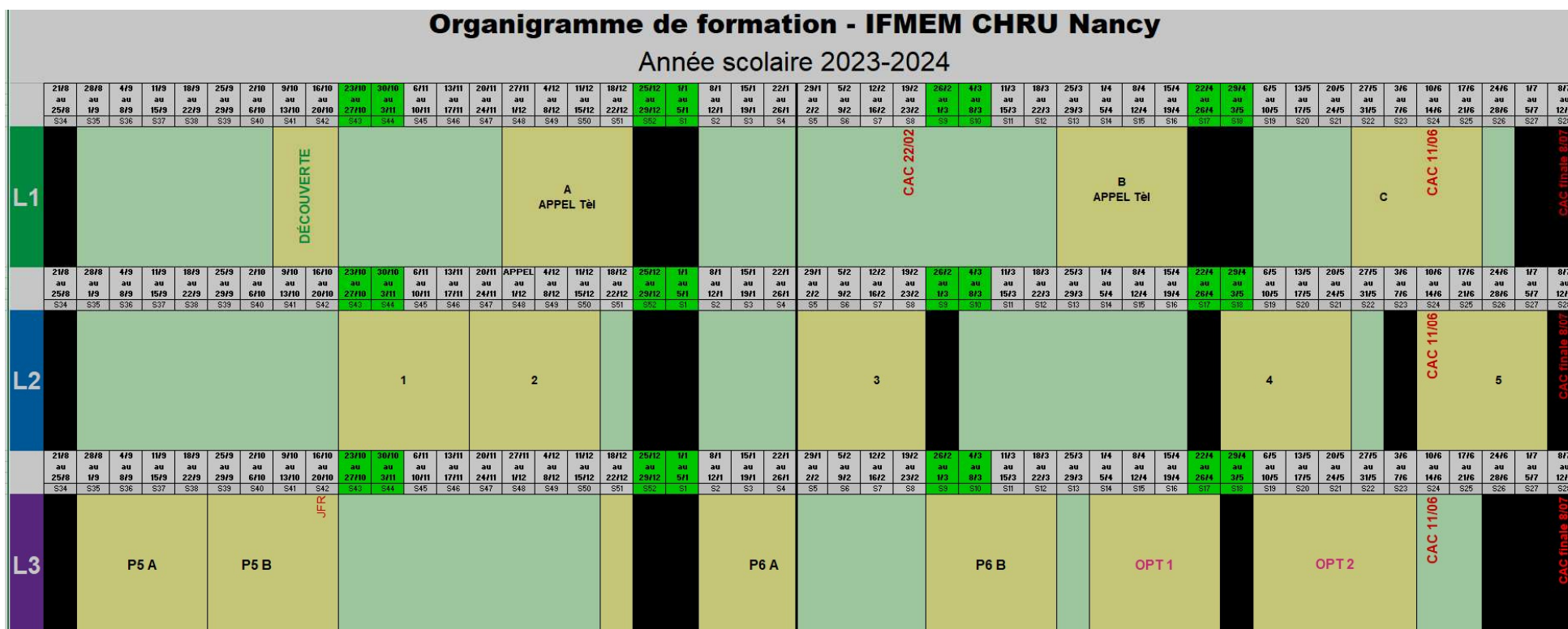
- **Stage de découverte** : 2 semaines
- **Stage de soins** : + 1 semaine
- **Imagerie de projection et scanographie, IRM , médecine nucléaire, radiothérapie:**
+ 2 semaines
- **Echographie ou électrophysiologie, Imagerie interventionnelle** : + 1 semaine
- **Stage optionnel** : + 2 semaines

A noter que cette répartition a été modifiée par rapport aux années précédentes, afin de privilégier la multiplicité des lieux de stage (stage en 2 périodes à 2 endroit distincts au lieu de 1) et la durée (8 semaines pour les principales modalités au lieu de 6). L'année 2023-2024 étant une année de transition entre l'ancien et le nouveau format, l'alternance en est légèrement modifiée avec notamment 2 stages optionnels en L3 pour une durée de 9 semaines.

❖ Organisation de l'alternance

Ce planning général de la formation est établi annuellement. Il est remis aux étudiants ainsi qu'aux différents partenaires dès la rentrée scolaire. Il fait apparaître précisément les dates de stage dans les différents semestres (en jaune) et permet de les différencier des périodes à l'institut (en vert). Les périodes de congés apparaissent en noir, et peuvent varier en comparaison du calendrier académique régional.

Figure 1 - Organisation de la formation



Cette répartition est construite en respectant l'équité en matière de durée de stage pour chaque étudiant.

Par ailleurs, cette programmation impose une vigilance quant à :

- **L'affectation des lieux de stage.** Cela permet d'offrir une diversité des établissements (privés / publics) et des services. Les souhaits des étudiants sont également pris en compte dans la mesure du possible ce qui permet de personnaliser leur parcours.
- **La capacité d'accueil des étudiants sur les terrains de stage.** Ce point de vigilance nécessite un partenariat solide avec les acteurs des établissements.
Cette collaboration est également présente avec les structures hors agglomération nancéenne car les besoins de stage sont supérieurs aux offres des terrains locaux.
Ces problématiques nous imposent à encourager les étudiants à effectuer des stages à l'extérieur le cas échéant.
- **La mise en cohérence des stages avec les UE suivies.** Les enseignements théoriques sont en adéquation avec les stages de S1-S2 qui comprennent les soins cliniques, un stage d'imagerie de projection ainsi qu'une première approche de la modalité scanographie.
Ainsi les stages dans les autres modalités plus complexes sont abordés à partir de S3.
Attendre la 2^{ème} année permet à l'étudiant d'être plus expérimenté et de posséder un bagage théorique plus conséquent.

❖ **Programmation**

• **Stages de Soins Cliniques**

Les stages de soins cliniques² se déroulent prioritairement dans les services de soins du CHRU de Nancy. Ils sont répartis sur 3 périodes de 4 semaines chacune, par 1/3 de promotion en alternance avec le stage d'initiation en imagerie, ainsi que celui de scanographie de niveau 1, positionnés en S1 et S2.

La programmation des stages de soins cliniques s'opère de manière consensuelle avec les autres structures de formations paramédicales (IFSI, PUER etc.).

Lors d'une réunion annuelle, pilotée par l'IFSI du CHRU, les différents responsables des instituts émettent leurs souhaits de places de stage.

² Conformément à l'Arrêté du 5 juillet 2022 modifiant l'arrêté du 3 février 2022 relatif aux vacances des étudiants en santé pour la réalisation des activités d'aide-soignant, les étudiants de L1 peuvent sous conditions réaliser des vacances d'aide-soignant dès la fin de leur 1^{ère} année de formation.

La prise en compte de l'ensemble des besoins de stage permet d'aboutir à une répartition harmonieuse et réfléchie en tenant compte des impératifs de chacun et en évitant les sureffectifs d'étudiants dans les structures soignantes.

- **Stages Médico-Techniques**

Dans la planification de ces stages, les terrains de stages disponibles dans l'agglomération nancéenne s'avèrent souvent insuffisants compte-tenu du nombre d'étudiants et des chevauchements de certaines périodes de stage. Les étudiants sont donc encouragés à opter, dans la mesure du possible, pour des stages extra-nancéens.

- **Stage de découverte et stages S1-S2**

Le premier semestre comprend un stage de découverte de 2 semaines positionné dès octobre. Il a pour vocation de donner un aperçu de l'environnement professionnel rencontré par les manipulateurs d'électroradiologie médicale. Ce stage peut être réalisé dans une ou plusieurs modalités d'imagerie (radiologie de projection, scanner, IRM, médecine nucléaire...) selon le type de service.

A la suite du stage de découverte, 3 périodes de 4 semaines ponctuent l'année de L1 (période A en S1, B et C en S2). Les spécialités abordées sont, dans un ordre aléatoire selon les groupes d'étudiants, le soin en service d'hospitalisation, l'imagerie de projection et la scanographie.

Lors de la période estivale, précédant la rentrée scolaire des 1ères années, un travail de pré-affectation des étudiants sur les terrains de stage est réalisé.

Une recherche d'établissement à proximité du domicile parental est effectuée. Pour anticiper la programmation, une réservation des places de stage est effectuée en amont de la rentrée, de manière prévisionnelle auprès des partenaires.

Les propositions de stages sont présentées aux étudiants après la rentrée scolaire, afin d'obtenir leur consentement. Les affectations ne pourront être fixées définitivement qu'après avoir effectué les demandes officielles auprès des établissements (conventions de stage).

- **Stages 1 à 10 (S3 à S6)**

Au cours du 2^e semestre, le parcours de chaque étudiant est envisagé pour l'ensemble de ces stages.

De la même manière que pour les stages précédents, les pré-affectations effectuées par les cadres de santé formateurs, sont portées à la connaissance des étudiants pour approbation. Les demandes définitives des stages ne seront réalisables qu'après les résultats des Commissions d'Attribution des Crédits (passage en année supérieure).

Pour ces stages, le partenariat avec les établissements de toute la région est indispensable et les structures sont très largement impliquées dans l'accueil et la formation des étudiants de l'IFMEM de Nancy.

- **Stage Optionnel (S6)**

Il se décline en 1 période de stage pour un total de 5 semaines³.

Son caractère optionnel signifie que l'étudiant choisit le lieu de stage ainsi que la ou les modalité(s) souhaitée(s) (au maximum 2).

Ce stage constitue un temps fort pour les étudiants, leur permettant :

- D'enrichir leurs acquis
- De remobiliser et renforcer leurs compétences dans certains domaines
- De se conforter dans leur orientation professionnelle
- De faciliter leur accès à l'emploi

La volonté de l'équipe pédagogique a été de responsabiliser l'étudiant dans ses démarches de recherche de stage, afin de le rendre autonome à l'approche de son entrée dans la vie active.

L'étudiant s'engage à respecter des consignes émises par les formateurs responsables des stages (cf annexe : Procédure STAGES OPTIONNELS - 2023)

❖ **Diffusion des informations aux étudiants**

- **Etudiants L1**

Dès les premiers jours de la rentrée, l'organigramme de la formation (Fig. 1) est présenté aux étudiants.

Pour ces étudiants, la pré-affectation des stages de 1^{ère} année, réalisée durant la période estivale, leur est présentée. Les étudiants valident les lieux de stage ou proposent d'autres souhaits d'établissement.

Les démarches de demandes de stages sont ensuite entreprises par les référents responsables des stages.

L'information des affectations de stages de l'année est réalisée dès la finalisation de ces derniers (Microsoft Teams®).

³ L'année scolaire 2023-2024 étant une année de transition entre la nouvelle et l'ancienne maquette d'alternance, la période optionnelle de cette année comprend 2 périodes de stage, l'une de 4 semaines et l'autre de 5.

- Etudiants L2

En fin de 1^{ère} année, une pré-affectation des stages de 2^{ème} et de 3^{ème} année est proposée aux étudiants. Les étudiants valident les lieux de stage ou proposent d'autres souhaits d'établissement. Les modalités spécifiques (notamment la radiothérapie et la médecine nucléaire) imposent obligatoirement la sollicitation des terrains extra-nancéens. Les référents tiennent compte de l'origine géographique des étudiants pour effectuer ces attributions de stage.

Les démarches de demandes de stages sont ensuite entreprises par les référents responsables durant la période estivale.

Les étudiants prennent connaissance de leurs affectations finalisées dès la semaine de la rentrée scolaire.

De la même façon, l'information des affectations pour les années L2 et L3, est réalisée dès leurs confirmations (Microsoft Teams[®]).

- Etudiants L3

En fin de 2^{ème} année, une information concernant les stages optionnels est effectuée par les référents de stages.

Un bilan est effectué lors de la rentrée scolaire. Les étudiants doivent tenir informés les formateurs référents de l'avancée de leurs démarches. Les formateurs restent à leur disposition pour tout conseil.

La finalisation de ces recherches de stages optionnels doit s'opérer au plus vite avec une échéance **prévue au 31 décembre de l'année en cours.**

❖ Secrétariat

Une secrétaire référente est chargée du travail administratif relatif aux stages.

Sa mission consiste à :

- Etablir les conventions de stages avec les différents établissements (hors CHRU de Nancy, accord tacite entre IFMEM et CHRUN). Elle est signée par les 3 parties intéressées, à savoir l'établissement d'accueil, l'IFMEM, et l'étudiant (Annexe 2)
- Retranscrire la planification sur le logiciel de gestion de la formation pour chaque période de stages (toutes promotions)
- Imprimer les documents nécessaires à l'évaluation des stages et s'assurer de leur distribution auprès des étudiants avant leur départ
- Informer les cadres des services de l'arrivée des étudiants (environs 15 jours avant le début de stage)
- Réceptionner les documents d'évaluation dès le retour des étudiants et à les enregistrer sur le logiciel de gestion puis les transmettre aux référents pédagogiques

Pour les stages médicotecniques, la secrétaire s'assure de la commande des dosimètres réalisée par le responsable de l'URP (Unité de radioprotection) dans les délais impartis. Pour la médecine nucléaire, un dosimètre bague est à prévoir. Elle est chargée de la mise à disposition des dosimètres aux étudiants et de leur retour après le stage afin de les transmettre à l'URP dans les échéances requises. La secrétaire gère également la mise à jour des listes de coordonnées des différents terrains: cadres et destinataires de la convention de stage (généralement direction de l'établissement). Ces informations sont également rentrées dans le logiciel de gestion.

Ce travail administratif est permis par une transparence des tâches de chacun et par une collaboration étroite entre les cadres référents de stages et le secrétariat.

❖ Frais de déplacement

L'institut organise le remboursement des frais de déplacement en stage selon les préconisations de la Région. Ces conditions de remboursement sont portées à la connaissance des étudiants (Annexe 3).



Publics éligibles

- Etudiant, dont la formation est prise en charge par la Région Grand Est
- Etudiant bénéficiant d'un financement OPCA, sous réserve de remettre à l'Institut, une attestation du financeur indiquant la non prise en charge des frais de déplacement par ce dernier



Stages éligibles

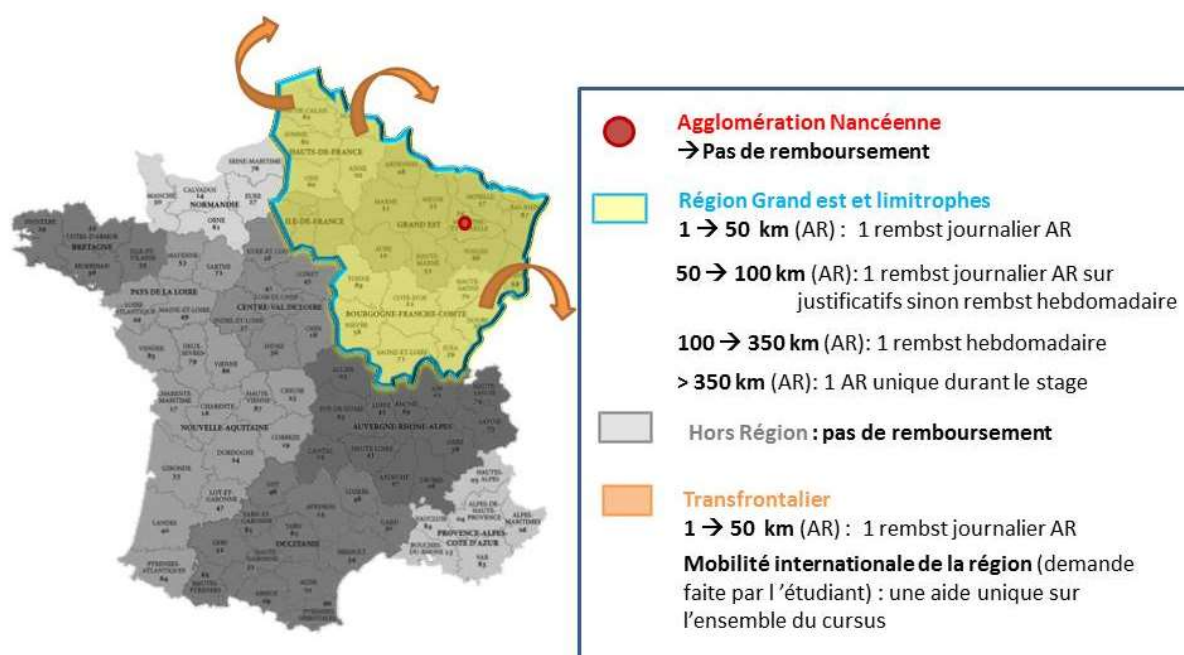
- Tous stages confondus exceptés les stages d'initiation de L1
- ATTENTION : les étudiants sont privilégiement affectés dans l'agglomération nancéenne, seuls les stages extérieurs imposés par l'institut sont éligibles au remboursement
- Pour les stages optionnels, tout stage extérieur répondant aux conditions d'éligibilité sont pris en compte



Base de remboursement

- **Trajet retenu : le plus court entre :**
 - lieu de stage/domicile pendant le stage OU lieu de stage/IFMEM
 - 1 trajet AR entre l'institut et le lieu de stage sera pris en compte systématiquement dans le remboursement
- **Condition indispensable :** recueillir l'aval du Cadre référent des stages
 - Frais calculés en fonction du nombre de jours **réellement effectués**
 - Calcul : base d'une voiture 5 CV ou trajet SNCF 2° classe, si ce dernier est moins élevé

Les frais de déplacements sont envisagés en fonction de la localisation du stage :



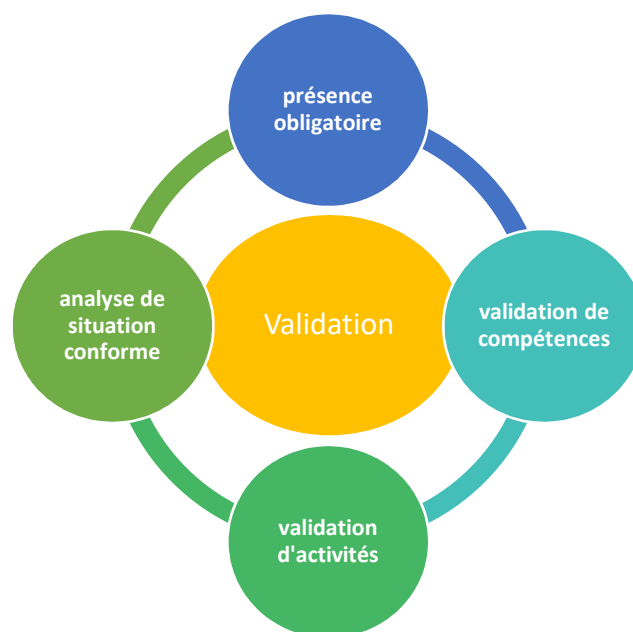
❖ Indemnisations des stages

Chaque stage fait l'objet d'une indemnité dont le montant hebdomadaire est de :

- 36 euros en première année
- 46 euros en deuxième année
- 60 euros en troisième année

En cas d'absence de l'étudiant durant son stage, ce montant est réajusté.

❖ Validation du stage



La validation du stage fait l'objet de l'attribution d'1 ECTS par semaine de stage.

L'attribution de ces crédits se fait sur la totalité de la période de stage et ne peut être fractionnée par semaine.

Le formateur responsable du suivi pédagogique de l'étudiant fait le bilan des acquisitions avec celui-ci, valide l'analyse de situation puis contrôle l'assiduité en stage. Il présente la situation de l'étudiant à la Commission d'Attribution des Crédits (CAC), qui a pour mission d'attribuer les ECTS de stage.

Tout stage non validé entraînera la réalisation d'un stage complémentaire dont les modalités (durée, lieu, objectifs etc.) sont définies par la CAC. Ce stage est généralement réalisé durant la période estivale, en respectant une durée minimale de 15 jours de vacances pour l'étudiant.

❖ Absence en stage

La présence en stage est obligatoire.

L'institut incite les étudiants à récupérer toute absence en stage.

En cas d'absence justifiée dépassant les 20 % du temps de stage, le référent pédagogique proposera à la CAC un complément partiel ou total de stage.

Toute situation d'absence en stage renvoie à une procédure en annexe (Annexe 4).

❖ Tenue professionnelle

Depuis 2020, les structures d'accueil des stages doivent mettre à disposition et entretenir les vêtements professionnels nécessaires à la réalisation des activités de soins (cf. instruction n°DGOS/RH1/2020/155 du 09 septembre relative à la mise à disposition des étudiants et élèves en santé non médicaux, de tenues professionnelles gérées et entretenues par les structures d'accueil en stage). En cas d'impossibilité pour un établissement de fournir ces tenues professionnelles, l'IFMEM peut en mettre à disposition. Dans ce cas, l'étudiant sera en charge de son entretien.

e. Evaluation – Validation

Comme le précise l'article 10 de l'arrêté du 14 juin 2012, « l'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée à l'issue de chaque semestre soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal soit par ces deux modes de contrôle combinés. »

La nature et les modalités des évaluations sont déterminées par l'équipe pédagogique pour chacune des UE en conformité avec le référentiel réglementaire de formation (cf. référentiel d'évaluation). Les étudiants sont informés du calendrier et des modalités en début de chaque semestre par le cadre référent.

Une commission semestrielle d'attribution des crédits (CAC) est mise en place sous la responsabilité du directeur de l'institut qui la préside.

Lors du dernier semestre, les résultats sont présentés devant le jury d'attribution du diplôme. Le diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale correspond à 180 crédits européens :

- 120 Crédits européens pour les unités d'enseignement,
- 60 Crédits européens pour l'enseignement en stage.

Il s'obtient par l'acquisition des dix compétences définies dans le référentiel de formation (Annexe 5).

Chaque semestre représente potentiellement 30 crédits européens.

Le passage de 1^{ère} en 2^{ème} année s'effectue par la validation des unités d'enseignement et des stages représentant au moins 48 crédits, répartis sur les deux semestres de formation ou par la validation complète d'1 des 2 semestres.

Le passage de 2^{ème} année en 3^{ème} année ne peut avoir lieu que si les semestres 1 et 2 sont validés intégralement. Egalement, il est nécessaire d'obtenir au moins 48 ECTS répartis sur S3 et S4, ou d'avoir validé l'1 de ces 2 semestres dans sa totalité.

La promulgation des résultats a lieu suite à la CAC selon la procédure en annexe (Annexe 6).

f. Suivi pédagogique

Le suivi pédagogique est conçu comme un travail d'accompagnement, de guidance, un cheminement avec et pour l'étudiant.

Il est l'occasion de moments privilégiés d'écoute, d'échanges, dans une confiance et un respect mutuel. Chaque étudiant bénéficie d'un suivi pédagogique personnalisé assuré par un cadre de santé formateur. La confidentialité des informations échangées est à la discrétion de l'étudiant, le secret peut être levé et partagé avec l'équipe à sa demande.

Ce temps de formation est basé sur l'accompagnement des étudiants tout au long de leur cursus à l'IFMEM. C'est un moyen pour l'étudiant, avec l'aide du formateur, d'éclaircir des situations difficiles, d'orienter ses choix, d'aborder au besoin des problèmes personnels.

Deux axes du suivi sont à distinguer dans l'objectif de favoriser la construction d'un « praticien autonome, responsable et réflexif » :

- L'un visant à favoriser la construction de l'identité professionnelle de l'étudiant.
- L'autre permettant de réaliser un bilan pédagogique en termes d'acquisition de compétences, de méthode de travail ou encore de comportement.

Ce suivi se décline sous plusieurs formes :

- Suivi pédagogique individuel organisé de façon systématique à chaque retour de stage.

Il permet d'échanger sur les expériences vécues par l'étudiant pendant la période de stage mais également sur les analyses de pratiques professionnelles ou sur tout autre questionnement.

Un entretien peut également être proposé à l'initiative de l'étudiant et/ou du cadre en fonction des difficultés rencontrées en institut ou en stage.

- Suivi pédagogique collectif :

Des temps collectifs sont également organisés afin d'initier les étudiants au partage d'expérience et aux analyses de pratiques professionnelles.

Ces suivis permettent également d'évaluer les analyses de situations qui sont un élément contributif à la validation du stage.

Les suivis pédagogiques sont tracés dans le logiciel de gestion.

Des réunions de synthèse en équipe sont organisées après les périodes d'entretiens individuels. Les informations échangées participent à une meilleure connaissance des étudiants par l'équipe pédagogique et concourent à la promo-vigilance.

g. Inclusion du handicap

Pour répondre aux besoins et attentes des étudiants et élèves en situation de handicap, un référent «handicap» est nommé au sein de l'institut, il s'agit de Mme FELTGEN.

L'ensemble des locaux des écoles et instituts présents au sein de la tour Marcel Brot est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Des aménagements peuvent être mis en place pour les stages et pour les évaluations à l'institut (au cas par cas avec documents justificatifs. Ex. : 1/3 temps supplémentaire lors des évaluations).

h. Travail de fin d'étude

Le mémoire de fin d'étude est réalisé dans le cadre de l'Unité d'enseignement 6.5, intitulée : « Organisation du travail, analyse des pratiques et recherche professionnelle. »

Il est en lien directement avec les compétences 7, 8 et 10 (Annexe 5).

Il est évalué lors des 5^e et 6^e semestres, même si son élaboration est initiée dès le 4^e semestre.

Il permet l'attribution de 8 ECTS.

Sa réalisation est faite en binôme.

Le choix de la thématique professionnelle développée appartient aux étudiants. Cette thématique est validée par le cadre formateur de guidance, après avis éventuel de l'équipe pédagogique.

Le mémoire constitue un travail de recherche approfondi destiné à explorer une question précise, dont la réponse n'est pas connue a priori, ou une thématique professionnelle peu ou pas développée à l'institut de formation. Il prend la forme d'un article professionnel et/ou scientifique.

Il s'agit d'un travail de réflexion et de recherche mené lors de la 3^e année de formation devant s'enrichir des différents enseignements, stages, recherches etc.

2. Formation continue

L'IFMEM de Nancy participe également à la formation continue des MERM en exercice dans les établissements de santé que ce soit publics ou privés.

L'objectif de ces formations est de maintenir et d'actualiser les connaissances et les compétences de ces professionnels de santé.

L'institut accompagne ces derniers à évaluer et améliorer leurs pratiques dans un contexte d'évolution permanente que ce soit au niveau des progrès scientifiques mais aussi des modifications législatives, réglementaires ou encore sociales, de la profession.

3. Démarche qualité

Outre l'obligation pour les instituts de s'inscrire dans une démarche qualité afin d'assurer le renouvellement de leur autorisation, cette démarche est pour nous un moyen :

- De fédérer les équipes des différents instituts dans une dynamique de projet en favorisant la participation et la responsabilisation de chacun des acteurs et en valorisant la réussite commune,
- De clarifier les organisations afin d'en assurer la lisibilité,
- De connaître et mutualiser les pratiques pédagogiques et administratives,
- D'améliorer et de sécuriser l'ensemble des processus,
- D'assurer une traçabilité, un suivi et une évaluation des activités réalisées.

Cette démarche a abouti à la certification Qualiopi en décembre 2021, maintenue en juin 2023.

Dans un esprit d'amélioration de la formation, les premières actions mises en œuvre depuis 2019, sont notamment :

- Recueil de la satisfaction des étudiants au regards des différentes UE et périodes de formation et analyse des résultats
- Déclaration des événements indésirables (Cf. Annexe 7)
- Rédaction d'une charte pour la rédaction et l'analyse des événements indésirables (Cf. Annexe 8)

4. Ajustements pour l'année 2023-2024

a. Enseignement de l'UE 2.4 : Biologie cellulaire et moléculaire

Cette unité d'enseignement du semestre 1 est assurée par un seul enseignant universitaire de la faculté de médecine. L'expérience de ces dernières années montre que de nombreux étudiants ont des difficultés pour valider cette UE au cours de la première année. Ces difficultés ont été exacerbées depuis la réforme de la maquette de la formation de 2020 où l'UE 2.10 (oncologie) initialement positionnée au semestre 1 a été déplacée au semestre 3, ne permettant plus la compensation initialement prévue entre ces 2 UE.

Ainsi, il est proposé à partir de la rentrée 2022 de restaurer une compensation avec l'UE 2.4.

L'UE 3.8 (radiobiologie, radioprotection : principes fondamentaux) est la plus adaptée à ce principe de compensation. Une seule note sera ainsi générée à partir de l'évaluation des UE 2.4 et 3.8, en tenant compte de la pondération déterminée par les ECTS attribués à chaque UE (2.4 = 1 ECTS ; 3.8 = 3 ECTS).

b. Référentiel numérique en santé

Un référentiel de compétences en numérique en santé a été élaboré par le ministère des solidarités et de la santé en juillet 2022. Sa mise en application est prévue pour la rentrée 2024. Cependant, certains aspects de son contenu ont été mis en œuvre dès la rentrée de 2022 (cyber sécurité en santé, utilisation des données de santé ...)

c. Nombre d'étudiants

L'agrément officiel est de 50 places en 1^{ère} année, financées par la région Grand Est. Afin de pallier le manque de professionnels, le choix est fait d'accepter des candidats en promotion professionnelles en sus du quota de 50.

d. Cours en présentiel et en distanciel

Depuis mars 2020, l'ensemble des formations sont confrontées à la difficulté d'organiser leurs enseignements en tenant compte des impératifs sanitaires liés à la crise du COVID 19.

Même si l'enseignement clinique en stage est moins perturbé, cela se traduit au niveau de l'IFMEM par la nécessité à certains moments de ne pas pouvoir accueillir la totalité des étudiants au même moment et dans un même lieu.

Le cas échéant, une organisation hybride peut être mise en place. Elle consiste par l'alternance entre des journées à l'IFMEM et des journées à distance.

L'utilisation des outils numériques tel que Teams autorise ainsi des cours où la moitié d'une promotion est en présentiel avec le formateur et l'autre moitié à distance.

Même si cette solution n'est pas idéale et peut rendre compliquée l'implication et la participation durant les cours, elle permet cependant d'assurer la continuité de l'enseignement.

Les enseignements pratiques ainsi que les évaluations sont maintenus en présentiel.

III. Conception de la profession

1 Le professionnel manipulateur d'électroradiologie médicale

a. Définition

Du point de vue législatif, le métier de manipulateur d'électroradiologie est défini comme une profession soignante, réglementée, dont le développement est lié aux évolutions technologiques.

Selon l'article L4351-1 du Code de la Santé Publique :

« Est considérée comme exerçant la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale toute personne, non médecin, qui exécute, sur prescription médicale et sous la responsabilité d'un médecin, des actes professionnels d'électroradiologie médicale [...]. »

Le cas échéant, le manipulateur d'électroradiologie médicale intervient sous l'autorité technique d'un physicien médical pour les activités de physique médicale, ou sous l'autorité technique d'un pharmacien dans le cadre d'une radiopharmacie attachée à une pharmacie à usage interne (PUI).

Il s'agit donc d'un professionnel de santé qui effectue, sur prescription d'un médecin, soit des investigations dépendant de l'imagerie médicale (radiologie conventionnelle, scanographie, Résonance Magnétique Nucléaire, etc.), de la médecine nucléaire (scintigraphie, Tomographie

par Emission de Positron, etc.) et de l'électrophysiologie, soit des mises en œuvre de traitements en radiothérapie.

Cette profession s'exerce uniquement à titre salarial, au sein des établissements de santé (hôpitaux, cliniques, etc.) et des centres ou cabinets d'imagerie privés.

b. Activités

Quel que soit le domaine d'activité considéré, la fonction comprend un double aspect soignant et médico-technique. Ainsi, le manipulateur d'électroradiologie répond aux besoins du patient par des soins relationnels (accueil, explications et informations, recueil de consentement, écoute, etc.), et des soins techniques (injection de produits médicamenteux, manipulation et déclenchement des appareils, etc.).

Ces soins techniques rentrent dans la technicité de la profession. La technicité est définie ainsi :

- « Caractère de ce qui est technique, avance technologique »
- « Habileté, technique, savoir-faire »

Elle décrit donc à la fois ce qui relève d'une compétence et une caractéristique. Lorsqu'un manipulateur prend soin d'une personne avec technicité, il déploie une compétence lors d'un acte technique, nécessitant ou non un appareil technologique.

Il a également pour mission d'assurer la continuité des soins, et pour ce faire il entretient des liens transversaux avec les autres soignants de l'institution.

En imagerie médicale, il effectue l'acquisition des images, selon le protocole et la prescription définis par le médecin, en utilisant des procédures spécifiques et un appareillage sophistiqué. Enfin, il procède à l'analyse technique et anatomique des résultats puis à leur traitement informatique avant de les transmettre, à des fins diagnostiques, au praticien. Pour certaines investigations nécessitant un acte relevant de la seule compétence de ce médecin (ponction, cathétérisme, etc.) il assiste celui-ci dans son intervention.

En radiothérapie, il est associé, sous la responsabilité et les directives du radiothérapeute, aux phases de repérage, de dosimétrie (sous le contrôle des radiophysiciens) et de simulation précédant la réalisation du traitement dont il a personnellement la charge, sauf dans certains domaines très limités comme la curiethérapie.

Dans chaque type de service, le manipulateur est également amené à travailler en étroite collaboration avec l'équipe médicale et avec tous les autres professionnels participant au bon déroulement de l'examen ou du traitement.

Toutes ces compétences, relationnelles et techniques, ne peuvent se soustraire à une capacité à évoluer et à s'adapter face à la nécessité du changement, qu'il soit technologique, économique ou social. De même, le manipulateur est acteur dans la démarche qualité et la gestion des risques dans les établissements de santé.

Cette profession de santé conjugue donc la richesse des relations soignant-soigné et le privilège de travailler au cœur de spécialités médicales qui, grâce aux progrès permanents des techniques et des matériels, occupent une place grandissante dans les stratégies diagnostiques et thérapeutiques modernes.

Mais la technologie n'est qu'un outil, en perpétuelle obsolescence, au service de ce qui doit rester essentiel : prendre soin des patients.

Cela signifie répondre à l'attente de chaque patient et se traduit par la réalisation optimale de l'acte « médico-technique » garantissant une efficacité diagnostique ou thérapeutique maximale tout en intégrant une réponse adaptée aux besoins fondamentaux de chaque être humain, notamment en matière de sécurité physique (radioprotection, magnétoprotection, etc.), et de respect de la personne.

L'un des objectifs et certainement le plus ambitieux de la formation vise à préparer les futurs professionnels à faire face à toutes ces évolutions en les amenant à s'interroger sur leur pratique, pour devenir des « praticiens réflexifs » capables de s'adapter à leur contexte professionnel et d'apprendre à apprendre pour sans cesse développer les compétences nécessaires à leurs activités.

c. Qualités professionnelles

Au regard de ses activités professionnelles et de ses multiples interlocuteurs, des compétences humaines et relationnelles sont incontournables. L'aspect technique est également très prégnant.

Ce double aspect nécessite donc :

- De réelles qualités humaines et relationnelles
- Un goût pour le travail en équipe
- Un sens aigu des responsabilités
- Des facultés d'adaptation et de remise en question
- Un esprit critique ainsi que scientifique
- Une appétence pour les outils numériques
- Une grande rigueur méthodologique

IV. Conception de la formation et valeurs de l'IFMEM

1. L'étudiant manipulateur d'électroradiologie médicale

L'étudiant manipulateur est un professionnel en devenir. Ainsi il devra répondre, au terme de sa formation, à toutes les exigences relatives à cette profession.

C'est pourquoi le parcours de formation est progressif et jalonné de multiples évaluations-validations, tant théoriques que pratiques, en institut et en stage, permettant de construire un apprentissage cohérent.

« Le référentiel de formation⁴ des manipulateurs d'électroradiologie médicale a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements ».

Ainsi au travers de son projet de formation, l'IFMEM vise à former des professionnels :

Compétents qui développent des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles, et en capacités relationnelles. Il établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

- Réflexifs capables d'analyser toute situation de santé, en vue d'une démarche d'amélioration continue de la qualité des soins
- Responsables, réfléchis et sérieux pouvant rendre compte de leurs actes
- Autonomes afin de prendre des décisions dans les limites de leurs rôles et dans leurs champs de compétences, seuls et en équipe pluri-professionnelle
- Polyvalents en capacité de pouvoir s'adapter aux différents domaines d'activité du métier
- Dynamiques qui peuvent s'inscrire dans une démarche de recherche professionnelle et de formation continue.

« L'étudiant apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement.

L'étudiant développe une éthique professionnelle et acquiert progressivement l'autonomie nécessaire à sa prise de fonction.

⁴ Annexe 3 ; référentiel de formation ; Arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale ;

Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les professionnels formés sont compétents, capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et savent s'adapter à des situations variées. »

Cette description de ce qui est attendu de la part des étudiants montre que cette formation est exigeante et qu'il est nécessaire pour eux de s'investir réellement. En effet, que ce soit par la quantité ou par la spécificité des contenus abordés, l'apprentissage des compétences professionnelles ne peut avoir lieu que si un véritable engagement de la part des apprenants est mis en œuvre. C'est pourquoi il est attendu une présence à tous les enseignements obligatoires. Les absences éventuelles doivent se conformer à la procédure en annexe (cf. Annexe 9)

Afin d'aider les étudiants à atteindre le niveau professionnel attendu, une équipe pédagogique constituée de cadres de santé formateurs les accompagnent tout au long de leur formation.

2. Le cadre de santé formateur

Il participe à l'enseignement théorique et pratique permettant aux étudiants d'acquérir les connaissances indispensables au développement des compétences professionnelles.

Il met en œuvre un accompagnement individualisé pour chaque étudiant favorisant l'autonomie ainsi que la remise en question et l'auto-évaluation. Le cas échéant, il met en place avec l'étudiant une démarche de progression permettant de pallier les difficultés éventuelles. Durant les échanges, il accorde une attention objective, singulière et bienveillante pour chacun.

Le formateur s'attarde à valoriser les acquis et les points forts pour l'emmener vers la réussite.

Par ailleurs, les cadres de santé s'attachent à co-construire le contenu des enseignements et à les faire évoluer. Ce partage permet notamment d'homogénéiser le niveau d'exigence des apports et des attendus.

Différentes valeurs morales sous-tendent la formation dispensée au sein de l'IFMEM.

3. Les valeurs défendues par l'IFMEM

L'organisation de la formation s'appuie sur des valeurs que l'équipe souhaite partager avec les étudiants. Parmi elles :

- **Le respect** : il s'agit d'un sentiment qui incite à traiter quelqu'un avec égards et considérations.
Obligatoirement présent dans les relations soignantes, il doit également être appliqué de façon mutuelle entre les formés, les formateurs et toutes autres personnes intervenants au cours de la formation. Il se porte au-delà des personnes, c'est-à-dire également à tout objet ou résultat d'une action (par exemple, respect du mobilier, du ménage réalisé par les agents d'entretien etc.)
- **La confiance** : elle correspond de façon réciproque à une croyance spontanée ou acquise d'une autre personne, qui fait que l'on est incapable d'imaginer de sa part tromperie, trahison ou incompétence. Elle se manifeste tant à l'Institut qu'en périodes de stage.
- **L'équité** : elle désigne une forme d'égalité ou de juste traitement. L'ensemble des acteurs intervenant dans la formation s'engage à agir en toute impartialité vis-à-vis des étudiants quelles que soient les situations.
- **La convivialité** : elle se traduit à l'IFMEM par une organisation favorisant la tolérance et les échanges réciproques des personnes et des groupes qui la composent. L'objectif est notamment d'instaurer un climat chaleureux propice à une bonne ambiance et à la bonne humeur.
- **L'exigence** : elle est en lien direct avec ce qui est commandé par les impératifs professionnels. Elle s'applique d'une part envers soi-même comme une obligation intérieure qu'on s'impose par souci de rigueur. D'autre part, elle se matérialise par le niveau de compétence indispensable requis par la profession et validé par l'IFMEM.
- **La rigueur** : il s'agit du caractère d'exactitude, de précision, de régularité lié à la profession. Elle s'applique autant sur les comportements que les activités et les connaissances mises en œuvre.

Ces valeurs portées par l'équipe de l'IFMEM au bénéfice des apprenants sont également partagées par les différents professionnels dans tous les milieux de soins. C'est pourquoi elles constituent un socle indispensable à la formation des étudiants.

Annexes

Annexe 1 : Liste intervenants extérieurs (2020-2021)

Annexe 2 : Modèle de convention de stage

Annexe 3 : Remboursement frais de stage

Annexe 4 : Procédure d'absence en stage

Annexe 5 : Compétences professionnelles

Annexe 6 : Promulgation des résultats

Annexe 7 : Fiche déclaration EI

Annexe 8 : Charte déclaration EI

Annexe 9 : Procédure d'absence en cours

Annexe 10 : Procédure stage optionnel

Annexe 1

nom	prénom	grade/profession	nom	prénom	grade/profession
ABU SHAMA	Yazan	CCU AH	DRAVENY	Robin	Doctorant
AGOPIANTZ	Mikael	PHU	DUBOIS	Nathalie	Cadre de Santé
AISENE	Benjamin	CCU AH	ECHIVARD	Mathieu	CCU AH
AISSANI	Sarra	contractuel	EL OSTA	Rabih	CCU AH
ALLA	Asma	Praticien hospitalier	ETIENNE	Rémi	Infirmier
ANFRYE	Jocelyn	intervenant IFAS	FELBLINGER	Jacques	PU-PH
ANXIONNAT	René	PU-PH	FELLONI	Jérôme	AHU
ARNOULD	Hervé	Manip ERM	FLORENTIN	Arnaud	MCU PH
AUBLIN	Pierre		FORIN	Jérôme	Préparateur en Pharmacie
AUDIBERT	Gérard	PU-PH	FOUREL	Marianne	CCU AH
AVERCENC	Léonore	Formatrice	FULPIN	Marion	Manip Radio
BAHLOUL	Achraf	Assist Spec Asso	GALUS	Xavier	Manip ERM
BAILLE	Thomas	Manip ERM	GAUCHOTTE	Emilie	Praticien
BASILE	Agnès	Manip ERM	GEISSLER	Frédéric	Médecin
BASILE	Jean-Louis	Manip ERM	GENY	Murielle	Cadre de Santé
BENEDIC	Catherine	Documentaliste	GERARD	Karine	Physicienne
BENOIT	Francis	PH	GERMAIN	Jocelyn	CCU A
BENZID	Nouredine	Manip ERM	GIRARD	Barbara	Ingénieur hospitalier
BERGE	Marine	Manip ERM	GIRERD	Sophie	PH
BERTE	Nicolas	PHU	GRANDCLAUDON	Nicolas	Cadre de Santé
BERTHOLDT	Charline	CCU AH	GRANDJEAN	Catherine	Cadre de Santé
BEVLACQUA	Sibylle	PH	GRANDMOUGIN	Aurélié	CCU AH
BOCCACCINI	Hervé	Radiologue	GRIGNON	Bruno	MCU-PH
BÖHME	Philip	PH	GRIMMER	Léonie	Assistante UL
BOYER-LIEBGOTT	Laurence	Prat. Hosp.	GUERICOLAS	Guillaume	
BRAHAMI	Samuel	interne	GUIONNET	Christophe	Cadre Sup. de Santé
BUCHHEIT	Isabelle	Physicienne	HAYO-VILLENEUVE	Sandrine	Directeur Hôpital
BUHR	Jean-Pierre	Infirmier Anesth. Cadre	HENNEQUIN	Joseph	CCU AH
CALAME	Christelle	Manip ERM	HENROT	Philippe	Médecin Radiologue
CAMPIDELLI	Arnaud	CCU AH	HENRY	Aline	Médecin
CARPENTIER	Nicolas	Praticien hospitalier	HERLEVIN	Karine	Physicienne
CHAGOT	Claire	CCU AH	HERNANDORENA	Maryline	Manip ERM
CHARNIER	Sandrine	Psychologue	HUBERT	Philippe	Manip ERM
CHAUVELOT	Jordan	CCU AH	HUGER	Sandrine	Physicienne
CHEMLAL	Mounim	Manip ERM	HUGUENIN	Gérard	Manip ERM
CHRISTOPHE	Emilie	Manip ERM	HUTINET	Joëlle	Professeur certifié
CITERNE	Quentin	Pharmacien Assistant	HUTTIN	Olivier	Praticien hospitalier
COLAS	Anaïs	AHU	IMBERT	Laetitia	Physicienne
CORBEL	Alice	CCU AH	IUNG	Elodie	Manip ERM
CORRUBLE	Benoit	Manip ERM	JAMIS	Steve	Psychologue
COUCHOT	Aurélié	AMA	JANTZEN-OSSOLA	Caroline	Praticien hospitalier
DELAUNAY	Myriam	Manip ERM	JELLIMANN	Stéphanie	Praticien hospitalier
DEMOULIN	Géraldine	PH	JOLNEROVSKI	Maria	Radiothérapeute
DODIN	Gauthier	Assistant spécialiste	JONAS	Jacques	MCU PH

nom	prénom	grade/profession	nom	prénom	grade/profession
JUNG	Paul	Assistant spécialiste	NEUMANN	Deborah	Manip ERM
KIRSCH	Audrey	Manip ERM	OLDRINI	Guillaume	Assistant spécialiste
KOEHLER	Marc	Cadre de Santé	OLIVIER	Arnaud	PH
KOESSLER	Laurent	Chargé de recherche	ORRY	Xavier	PH
KOWALSKI	Yannick	Manip ERM	PEDUZZI	Lisa	CCU AH
KROMMENAKER	Cindy	Infirmière hygiéniste	PERRIN	Elisabeth	Cadre de Santé
LAMBERT	Marie-Christine	intervenant extérieur	PERRIN-LHULLIER	July	Manip ERM
LAPOSTOLET	Isabelle	Praticien hospitalier	PETKOVIC	Virginie	Intervenant IBODE
LARUELLE	Patricia	Cadre Sup de Santé	PILET	Sabrina	Aide soignante
LAURENT	Josiane	Cadre de Santé	POZZA	Eric	Manip ERM
LAURENT	Valérie	PU-PH	PY	Jean-François	Radiothérapeute
LE BARS	Anne Lise	Doctorant	RAPP	Gérard	Chirurgien dentiste
LEFEVRE	Maxime	Assistant spécialiste	RATAJCZAK	Valérie	Cadre Supérieur de Santé
LEFEVRE	Frédéric	Praticien hospitalier	RAYMOND	Caroline	Manip ERM
LEHEUP	Bruno	PU-PH	REGAD	Marie	Interne en pharmacie
LEMAU DE TALANCÉ	Nicole	Médecin	RENARD	Sophie	Praticien
LEPAGE	Matthias	Assistant spécialiste	RENAUDIN	Laurie	AHU
LERCHER	Marie-Noëlle	Praticien Attaché	ROUSSEY	Sarah	Infirmière
LEVEQUE	Clément	Manip ERM	ROYER	Philippe	Médecin spécialiste
LIZON	Julie	Praticien hospitalier	RUPPEL	Mathieu	CCU AH
LOUIS	Jean-Sébastien	Ingénieur de recherche	SADOUL	Nicolas	PU-PH
LOUIS	Matthias	PH	SAINT-DIZIER	Audrey	Manip ERM
MAHMOUDI	Sarah	AAH	SAUNIER	Fleur	Physicienne
MAILLARD	Louis	PU-PH	SCHULMANN	Samantha	CCU AH
MANDRY	Damien	PU-PH	SCHWEITZER	Cyril	PU-PH
MANNEVILLE	Florien	Interne	SOULLIÉ	Paul	Doctorant
MARANDE	Frédérique	AAH	SOURON	Gabrielle	ED mammo
MARCHAND	Elodie		STEFANI	Anaïs	Médecin ACC
MARCHESI	Vincent	Physicien	STRAZIELLE	Catherine	PU-PH
MARRION	Bertrand	Avocat à la Cour	THEBAULT	Guillaume	Manip ERM
MARTINET	Yves	Praticien Attaché	THIRIAT	Benjamin	Manip ERM
MARTINI	Hervé	PH	TISSERANT	Concetta	Sage-femme
MARZOUKI-ZEROUALI	Ambre	CCU AH	TRUJILLO	Delphine	Manip ERM
MAZEAUD	Charles	Assistant spécialiste	TYVAERT	Louise	PU-PH
MAZURIER	Julie	Manip ERM	URBAN	Louis	AHU
METZDORF	Pierre Adrien	Praticien	VENTURELLI	Dominique	Cadre de Santé
MEZAN DE MALARTIC	Cécile	PH	VERAN	Nicolas	PH
MICARD	Emilien	Ingénieur	VIARD	Nathalie	Cadre de Santé
MICHELET	Céline	Cadre de Santé	VILLANI	Nicolas	Physicien
MIRAMBEAU	Lisa	Manip ERM	VISONA	Nicolas	Ingénieur
MISSLER	Anne	Infirmière	VRILLON	Isabelle	Praticien Hosp
MOHSEN	Emilien	Enseignant anglais	WEBER	Nicolas	
MOUGET	Bruno	Pneumologie	ZHU	François	CCU AH
MOURIC	Séverine	Techn. Sup.	ZIMMERMANN	Isabelle	Documentaliste
NEMOS	Christophe	Maître de Conférences Univ.			



CONVENTION DE STAGE

Article 1 : La présente convention règle les rapports :

Entre : L'Institut de Formation de Manipulateurs d'Electroradiologie Médicale du CHRU de Nancy
 Représenté par son Directeur : BOUDIN CORVINA Pascal

Et : L'établissement signataire de la convention : «ETABLISSEMENT»
 «Adresse» «CP_VILLE»
 Représenté par «nom_signataire_convention»
 Site accueil de l'étudiant «site_accueil_etudiant»

Concernant les stages de formation professionnelle effectués par le(s) étudiant(s) manipulateur(s)

Etudiants de 1ère année – Promotion 2019-2022		
NOM – Prénom	Discipline	Dates
«ETUDIANTS»	«DISCIPLINE»	«DATES»

Article 2 : Les stages sont organisés dans le respect des règles définies par la charte d'encadrement des étudiants manipulateurs. Ils sont conformes à l'organisation décrite dans le livret d'accueil de chaque terrain de stage.

Article 3 : Les stages auront pour objet d'assurer une formation professionnelle active et personnalisée, complémentaire de la formation théorique dispensée à l'IFMEM et respectant le cursus de formation centré sur l'acquisition des compétences du MERM et sur la réalisation d'actes, activités et techniques de soins conformément au référentiel de formation présenté en annexe de l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale

Article 4 : Les étudiants stagiaires, pendant la durée du stage, demeureront étudiants de l'IFMEM du CHRU de NANCY et seront sous l'autorité des responsables d'encadrement : la direction concernée, le ou les médecins responsables, le maître de stage, le tuteur de stage, les professionnels de proximité et le formateur référent du stage. Les missions respectives de ces différents acteurs sont définies dans la charte d'encadrement.

Article 5 : Un livret d'accueil spécifique au lieu de stage est mis à disposition des étudiants.

Article 6 : Les stages sont organisés sur la base de 35 heures par semaine en 5 jours. Les horaires, précisés dans le livret de stage, sont établis par le maître du stage et tiennent compte des modalités d'apprentissage. Une pause minimale de 45 mn devra obligatoirement être prévue dans la période 12 h – 14 h. Un relevé des horaires effectués est communiqué à l'IFMEM au terme du stage.

Article 7 : Pendant la durée du stage, le formateur référent du stage programme en lien avec le tuteur et le maître de stage des rencontres permettant de réaliser des analyses de pratique professionnelle à partir des expériences des étudiants.

Article 8 : Au cours du stage, l'étudiant bénéficie de l'accompagnement d'un tuteur. A l'issue du stage, celui-ci réalise l'évaluation de l'étudiant. Ensemble, ils remplissent la feuille de bilan de stage, complètent les rubriques d'acquisitions de compétences, la réalisation d'actes, d'activités et de techniques de soins et renseigne le portfolio. Il communique à l'Institut le bilan de stage dûment complété et co-signé par l'étudiant.

- Article 9 :** La présence en stage est obligatoire.
En cas d'absence d'un étudiant en stage, le maître du stage est tenu d'en informer le secrétariat de l'IFMEM dans les plus brefs délais. De même, si l'institut est prévenu de l'impossibilité d'un étudiant de se rendre en stage, il en informera aussitôt le maître du stage.
Pour que le stage soit validé, l'étudiant doit effectuer au minimum 80 % de la durée totale de stage exprimée en heures. Toute absence peut, avec l'accord de la direction de l'IFMEM, être récupérée. Les heures non effectuées seront notifiées sur la feuille de bilan de stage.
- Article 10 :** Durant le stage, les étudiants stagiaires sont soumis aux règles en vigueur au sein de l'établissement en ce qui concerne les horaires, l'hygiène et la sécurité. Ils s'engagent à respecter les règles professionnelles notamment le secret et la discrétion professionnels.
Selon l'instruction DGOS du 9 septembre 2020 la mise à disposition aux étudiants et élèves non médicaux en santé de tenues professionnelles relève de la structure d'accueil aussi bien pour la gestion que l'entretien.
En cas de manquement à la discipline, le directeur de l'établissement d'accueil ou son représentant se mettra en relation avec le directeur de l'institut de formation. D'un commun accord entre les deux directeurs, il pourra être mis fin au stage.
- Article 11 :** En matière de Responsabilité Civile pour les stages effectués en dehors du CHRU trois cas sont possibles :
- actes professionnels réalisés par le stagiaire sous le contrôle et l'autorité de l'établissement receveur : le lien de subordination entre le stagiaire et l'établissement receveur ou ses représentants transfère la responsabilité de l'établissement d'origine (CHRU de Nancy) vers l'établissement accueillant le stagiaire
 - actes professionnels réalisés par le stagiaire « intuitu personae » en dehors de tout accord, contrôle, décision, ordre... émanant de l'établissement receveur : la responsabilité du CHRU de Nancy peut éventuellement être engagée
 - actes privés réalisés par le stagiaire au cours de son stage : il appartient au stagiaire de souscrire un contrat d'assurance RC vie privée, afin de garantir les dommages corporels ou matériels qu'il pourrait causer à des tiers, y compris durant les trajets et pour se rendre sur son lieu de stage
- Article 12 :** En ce qui concerne les déplacements nécessités par les activités du lieu de stage, le conducteur du véhicule transportant les étudiants doit être assuré pour les personnes transportées au cours des trajets professionnels, assurance couvrant les étudiants en cas de sinistre.
- Article 13 :** En cas d'accident survenant en cours de trajet ou pendant les heures de stage, l'établissement d'accueil s'engage à faire parvenir toutes les déclarations, le plus rapidement possible, au directeur de l'IFMEM, à charge pour celui-ci de remplir les formalités prévues par la législation sur les accidents du travail.
- Article 14 :** La situation des étudiants par rapport aux obligations vaccinales est conforme aux exigences des textes réglementaires en vigueur (Art L 3111-4 du Code de la Santé Publique).
- Article 15 :** Au cours du stage, les étudiants ne pourront prétendre à aucune rémunération de la part de l'établissement d'accueil.
- Article 16 :** La présente convention est conclue pour la durée du stage pour la période précisée à l'article 1er, cependant le Responsable de l'établissement d'accueil peut y mettre fin à tout moment dans l'intérêt du service, après en avoir averti Le Directeur de l'Institut.
- Article 17 :** La présente convention a été portée à la connaissance de l'étudiant qui a approuvé par écrit les clauses de celle-ci.

Fait à NANCY, le

Signature du Directeur de l'I.F.M.E.M.,
BOUDIN CORVINA Pascal



Signature de
l'étudiant,
suivie de la
mention
« lu et approuvé »
« ETUDIANTS »

Signature du Directeur de la structure d'accueil,
Suivie de la mention « **lu et approuvé** »

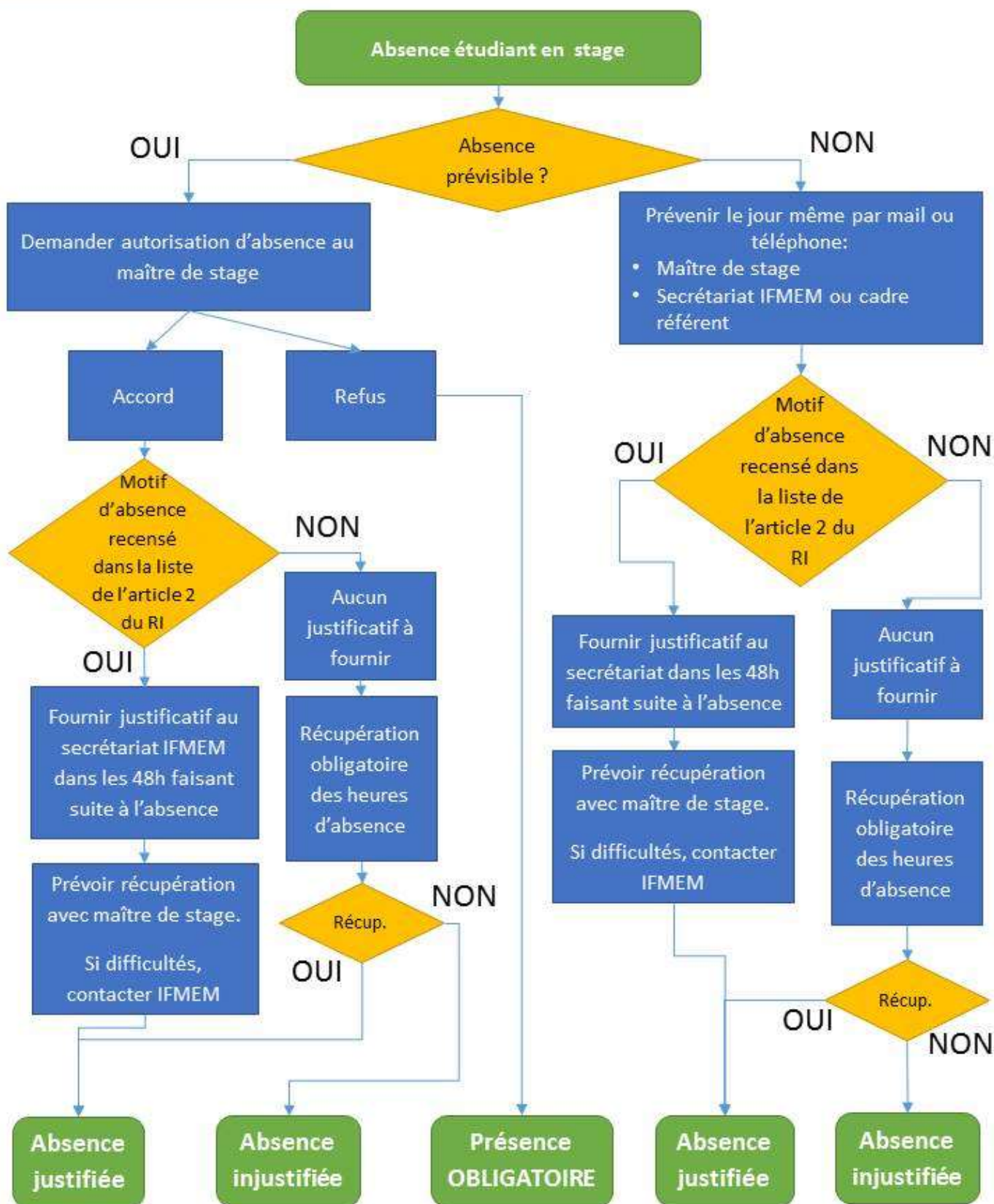
Cachet de l'établissement

Remboursement des frais de déplacement en stage

Localisation du stage	ARRETE du 14 JUIN 2012	PRECONISATIONS GRAND EST	IFMEM
Métropole de Nancy	aucun remboursement	aucun remboursement	aucun remboursement
Région Grand Est et régions limitrophes (Bourgogne, Franche Comté, Ile de France et Hauts de France)	Trajet retenu = Institut/stage Base de remboursement : - véhicule personnel (taux indemnités kilométriques applicables – article 10 du décret n° 2006-781 du 3/07/2006). - abonnement de transport, au prorata de la durée du stage. Remboursement assuré sur justificatifs.	* Trajet retenu = le <u>plus court</u> Base de remboursement - ≤ 50 km (AR) = 1 rembt journalier - de 50 à 100 km (AR) = 1 rembt journalier (attestation sur l'honneur des trajets réellement effectués), sinon 1 rembt hebdomadaire - de 100 à 350 km (AR) = 1 rembt hebdomadaire - > 350 km (AR) : 1 AR unique pour le stage La Région préconise le co-voiturage pour se rendre sur les lieux de stage. Seul le conducteur du véhicule bénéficiera d'un remboursement de ses frais kilométriques. Pour les stages situés dans le Grand Est, la Région préconise aux étudiants de souscrire 1 abonnement de train Primo ou Presto (± 26 ans) ou d'acquérir 1 carte Primo ou Presto permettant de bénéficier de 50 à 70 % de réduction sur le billet. Calcul du remboursement au prorata du nombre de jours réellement effectués et sur présentation des justificatifs.	Trajet retenu = le <u>plus court</u> (*) voir condition indispensable (**) Base de remboursement - ≤ 50 km (AR) = 1 rembt journalier - de 50 à 100 km (AR) = 1 rembt journalier (attestation sur l'honneur des trajets réellement effectués), sinon 1 rembt hebdomadaire - de 100 à 350 km (AR) = 1 rembt hebdomadaire - > 350 km (AR) : 1 AR unique pour le stage <u>Privilégier les transports en commun</u> et le co-voiturage, si les horaires sont compatibles
Hors région Grand Est et hors régions limitrophes	aucun remboursement	aucun remboursement	Forfait (négociation avec la Région Grand Est) A préciser.
Transfrontalier	aucun remboursement	- ≤ 50 km (AR) = 1 rembt journalier Engagement sur l'honneur de l'étudiant et par écrit de ne pas mobiliser l'aide à la mobilité internationale proposée par la Région	- ≤ 50 km (AR) = 1 rembt journalier - mobilité internationale de la Région (1 aide unique pour l'ensemble du cursus)

Annexe 4 :

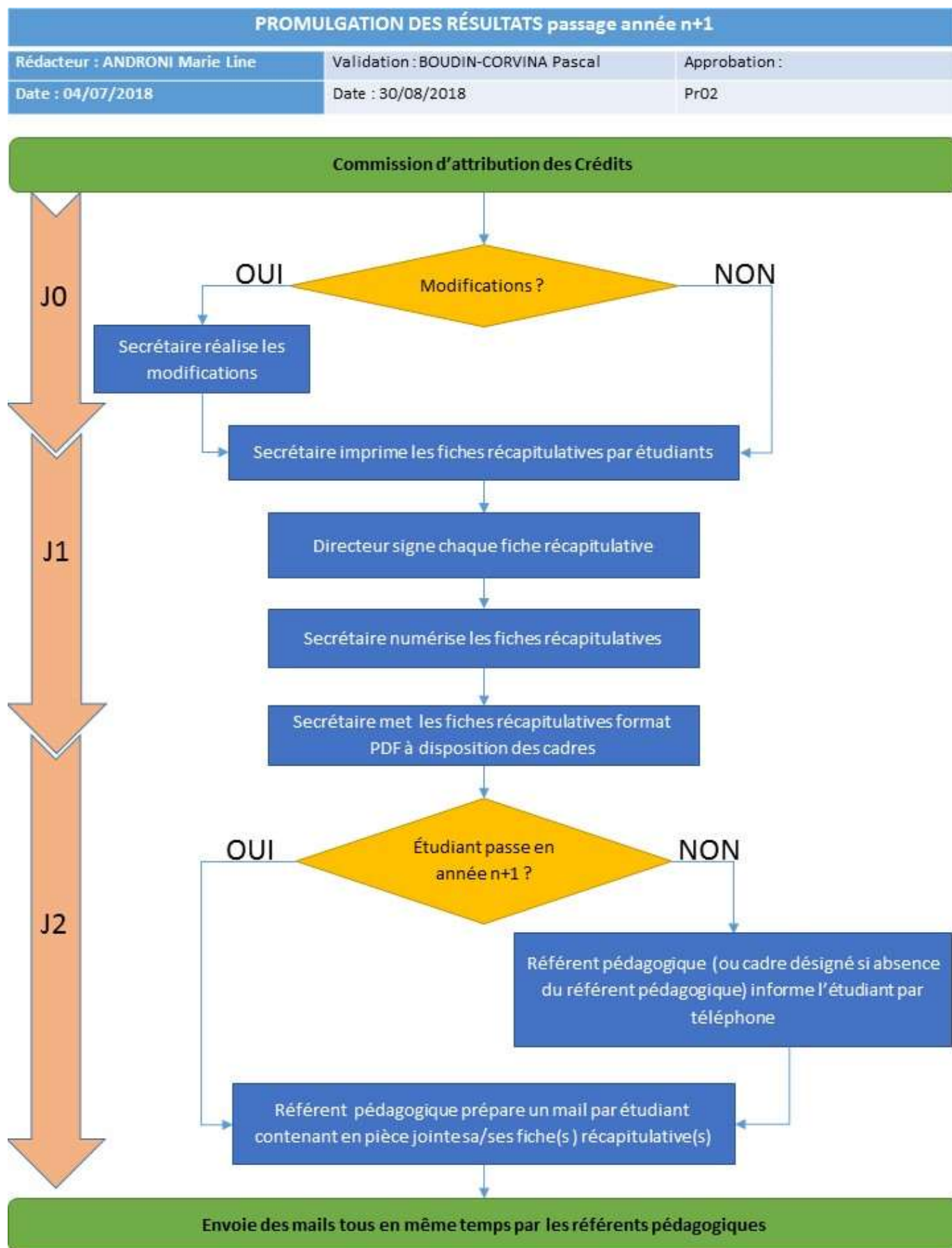
Absences en stage		
Rédacteur : ANDRONI Marie Line	Validation : BOUDIN-CORVINA Pascal	Approbation :
Date : 04/07/2018	Date : 30/08/2018	Pr02



Annexe 5 : Compétences professionnelles

1. Analyser la situation clinique de la personne et déterminer les modalités des soins à réaliser.
2. Mettre en œuvre les soins à visées diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie et explorations fonctionnelles, en assurant la continuité des soins.
3. Gérer les informations liées à la réalisation des soins à visée diagnostique et thérapeutique.
4. Mettre en œuvre les règles et les pratiques de radioprotection des personnes soignées, des personnels et du public.
5. Mettre en œuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des soins.
6. Conduire une relation avec la personne soignée.
7. Evaluer et améliorer ses pratiques professionnelles.
8. Organiser son activité et collaborer avec les autres professionnels de santé.
9. Informer et former.
10. Rechercher, traiter et exploiter les données scientifiques et professionnelles.

Annexe 6 :



Annexe 7 : Fiche de déclaration des événements indésirables

1- Auteur de la fiche	2- Date, heure, lieu de l'événement indésirable
Nom : Prénom : Fonction :	Date : / /20..... Heure : Lieu : Présence d'un témoin : ☐ NON ☐ OUI Qui ?
3- S'il s'agit d'une personne concernée ☐ Etudiant/élève/concourant ☐ Personnel administratif ☐ Formateur permanent ☐ Vacataire ☐ Visiteur Nom : Prénom :	4- Si un matériel est concerné Identification : (type de matériel, références, n° série)
5- Moment de l'évènement indésirable (EI) :	
☐ Concours ☐ Formation initiale ☐ Formation continue ☐ Autre : ☐ Stage	
6- Description de l'EI :	
Il s'agit d'un évènement répété ☐ OUI ☐ NON considéré comme ☐ peu grave ☐ grave ☐ très grave	
7 - Description des conséquences immédiates et des mesures prises :	
.....	
8 - Quelle (s) suggestions proposez-vous pour que cet évènement ne se reproduise plus?	
.....	

10- Réserve Service Qualité – Gestion des Risques (traitement interne Instituts)

Traçabilité réception fiche : ☐ Visa du directeur :

Saisie statistique : ☐ OUI ☐ NON Date :

N° de dossier attribué : 20...../..... (Année/N° d'ordre)

☐ **Éléments à retenir du dossier :** **COTATION** =/12

☐ Gravité (de 1 à 4) = ☐ Fréquence (de 1 à 4) = ☐ Conséquences (de 1 à 4) =

☐ **Information particulière ou pertinente :**

Suite donnée au signalement (partie renseignée à posteriori) :

ETUDE CREX

☐ OUI

☐ NON

Si oui, suite spécifique donnée

Annexe 8 : Charte sur la gestion des événements indésirables

COORDINATION des ECOLES et INSTITUTS		
	CHARTRE D'ENGAGEMENT DANS LA DECLARATION DES EVENEMENTS INDESIRABLES	FORM/PP6/01
		Version 1
		Applicable le : 1 ^{er} janvier 2020
		Fin de validité : si correction
Rédaction	Vérification	Approbation
Catherine MULLER, Le 15 décembre 2019	ML DRIGET, ML ANDRONI réfé- rents Qualité IPDE et IFMEM (le 20 décembre 2019) Dr LATARCHE, CQGDR du CHRU (le 27 décembre 2019)	Catherine MULLER, Le 30 décembre 2019 

Cette charte précise les engagements de la Coordination des Ecoles et Instituts du CHRU et de la Direction de chaque école/instituts concernant la déclaration des événements indésirables.

Dans le cadre de la mise en place d'une démarche Qualité au sein des Ecoles et Instituts du CHRU de Nancy, la déclaration des événements indésirables (E.I) est l'outil que nous avons choisi pour nous permettre de sécuriser et d'améliorer nos pratiques tout en capitalisant sur la confiance et l'expérience de tous les professionnels impliqués dans la formation.

Certains de l'engagement de tous dans cette démarche, il est de la responsabilité de chaque personne présente de manière temporaire ou permanente au sein des Ecoles et Instituts de faire connaître toute information ou événement qui peut être qualifié d'indésirable et qui, de fait, nécessite la mise en œuvre de mesures correctrices afin d'éviter toute récurrence.

Pour cela, les événements déclarés doivent donc être décrits avec objectivité, de manière factuelle, sans interprétation et aussi exhaustivement que possible.

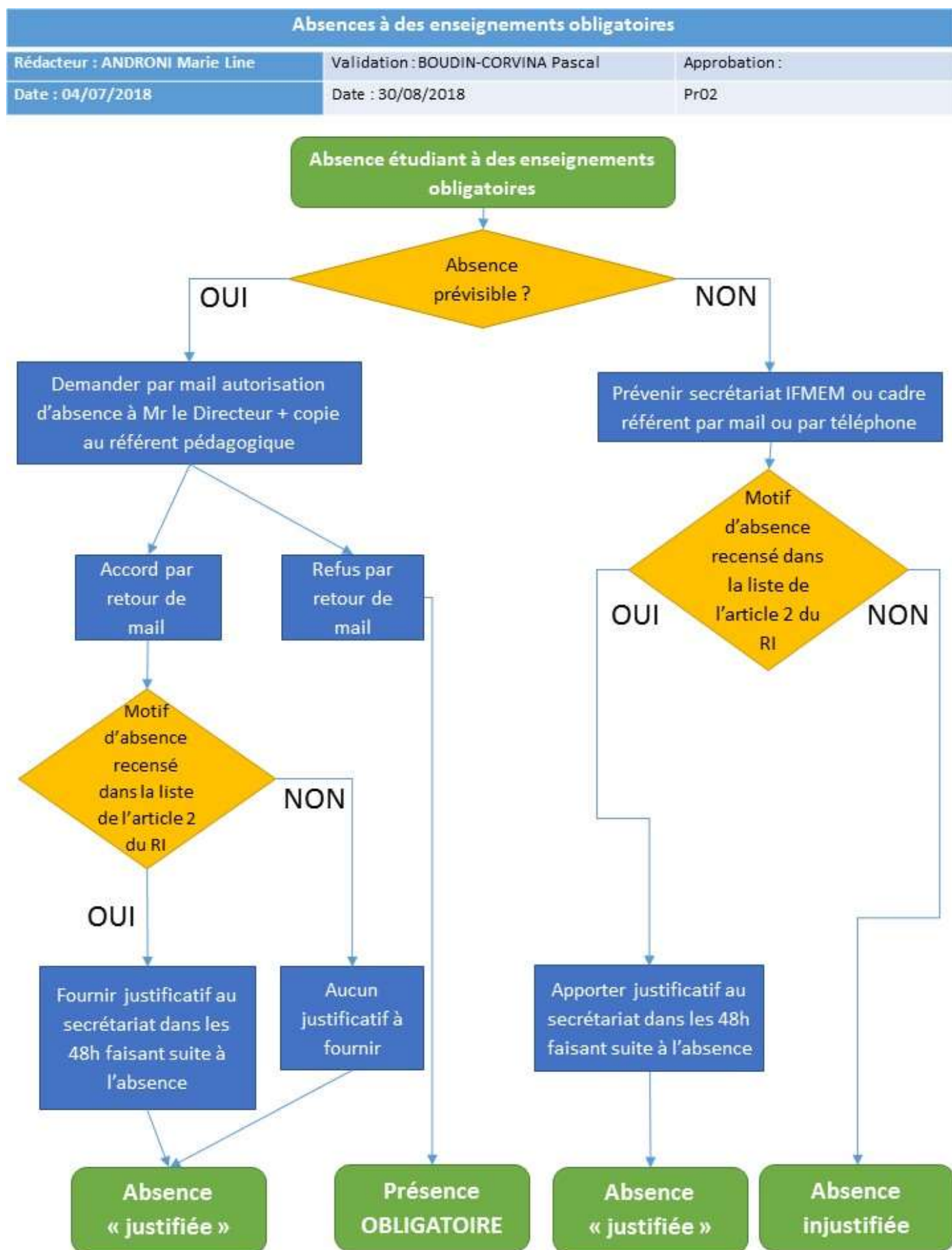
Afin d'accompagner, en confiance et avec sérénité, ce retour d'expérience et la déclaration des événements, nous nous engageons à

1. Traiter sans délai et sans omission toute déclaration faite,
2. Mettre en place les mesures correctrices préconisées,
3. Informer individuellement et/ou collectivement les parties prenantes des actions mises en œuvre,
4. N'engager aucune poursuite ni ne formuler aucun reproche aux personnes impliquées (en dehors des fautes et manquements individuels délibérés).

Nous rappelons que la finalité de la déclaration des E.I est bien celle d'une amélioration de nos prestations afin que la Qualité de la formation au sein des Ecoles et Instituts du CHRU de Nancy soit forte, pérenne et reconnue.

Une déclaration d'E.I peut être faite par un étudiant, un enseignant, un formateur (permanent ou vacataire), un visiteur et toute personne présente au sein d'une école/institut du CHRU.

REF : FORM/PP6/01 Version : 1	CHARTRE D'ENGAGEMENT DANS LA DECLARATION DES EVENEMENTS INDESIRABLES	PAGE 1 / 1
----------------------------------	---	------------



STAGE OPTIONNEL

Le stage optionnel constitue la dernière étape de votre formation clinique avant votre entrée dans la vie active. Il représente un complément précieux à votre parcours réalisé durant cette formation initiale.

Afin qu'il soit personnalisé, nous vous associons à son organisation.

La volonté de l'équipe pédagogique a été de responsabiliser l'étudiant dans ses démarches de recherche de stage, afin de le rendre autonome à l'approche de son entrée dans la vie active.

Caractéristiques

Il se décline en 2 périodes de stage, l'une de 4 semaines (S14 → S17 c'est-à-dire du 1^{er} au 26 avril 2024) et l'autre de 5 semaines (S19 → S23 c'est-à-dire du 6 mai au 7 juin 2024).

Son caractère optionnel signifie que vous choisissez le lieu de stage ainsi que la ou les modalité(s) souhaitée(s) (au maximum 2 modalités par période, mais sur un même lieu).

IP : Imagerie de Projection

SC : Scanner

IRM : Imagerie par Résonnance Magnétique

EC : Echographie

EL : Electrophysiologie

AN : Angiographie

MN : Médecine Nucléaire

RTH : Radiothérapie

Autre : unité de soins, de bloc, de réanimation, imagerie vétérinaire, plateau de recherche clinique, unité de radioprotection...

Ces stages constituent un temps fort vous permettant :

- D'enrichir vos acquis
- De remobiliser vos compétences dans certains domaines
- De se conforter dans votre orientation professionnelle
- De faciliter votre accès à l'emploi

Consignes

Vous vous engagez à respecter les consignes émises par l'IFMEM, à savoir :

Effectuer 1 des 2 stages OBLIGATOIREMENT à l'extérieur de l'agglomération nancéienne afin de ne pas saturer les terrains (chevauchement avec d'autres périodes de stage, d'autres promotions).

Chercher le terrain de stage répondant à vos besoins et **effectuer la demande de stage** auprès de la Direction de l'établissement et du Cadre du service (Cf document demande de stage).

Transmettre les documents de preuve d'accord de stage à Clémence REZRAZI :

- Par transfert de mail ou courrier de confirmation
- Fiche de renseignement complétée transférée en format numérique par mail (UNIQUEMENT pour les stages hors agglomération Nancéienne)

➔ **Avant le 15 septembre 2023 pour le stage OPT 1**

➔ **Avant le 15 octobre 2023 pour le stage OPT 2**

Renseigner un tableau d'affectation prévisionnel pour les stages optionnel 1 et 2 disponible sur Teams (IFMEM L2/Dépôt de cours/STAGES/Stages OPT)

Informations complémentaires

Certains terrains de stage peuvent exiger des pièces administratives (certificat de vaccination, assurance, lettre de motivation, CV, ...). Il vous appartient de veiller à leur fournir ces éléments.

Seule **la convention de stage, établie par l'IFMEM**, permettra de valider le stage après signatures des différents partenaires.

Pour que ces stages puissent être honorés, nous vous demandons d'effectuer vos démarches durant la période estivale. Cette mesure s'applique sur tous lieux de stage y compris les sites nancéiens.

Pour le CHRU de Nancy, toutes les demandes doivent être centralisées à l'IFMEM et NON auprès Mme HIOLE, CSS du pôle Imagerie du CHRUN.

A la date de la rentrée administrative, un état des lieux de la situation sera exigé, nous indiquant l'avancée de vos démarches (tableau Teams pré-rempli par vos soins).

Lors d'un échange les formateurs référents de stages se tiendront à votre disposition pour répondre à vos questions et vous apporter des conseils.

La finalisation de ces recherches de stages optionnels doit s'opérer au plus vite avec une échéance prévue au retour du stage P5.

Possibilité de changement d'un stage déjà validé

Au-delà de l'échéance fixée ci-dessus, sauf cas exceptionnel, aucun changement du stage optionnel 1 ne pourra avoir lieu.

Concernant le stage optionnel 2, les conditions suivantes peuvent autoriser un changement de stage jusqu'au 1^{er} février de l'année du diplôme :

- La modalité découverte durant les stages P5 ou P6 (Médecine Nucléaire, Radiothérapie, ...) constitue un nouveau souhait d'orientation professionnelle
Où
- Le changement s'effectue au sein d'un même établissement avec l'accord des responsables des services impactés par le changement (service choisi initialement et service souhaité)
Où
- Fournir une preuve de promesse d'embauche d'un employeur souhaitant que la période de stage optionnel 2 constitue une période de préprofessionnalisation dans son établissement

CONTACTS Stages IFMEM

Pour toute information, prière de vous adresser à Clémence REZRAZI / secrétariat de l'IFMEM / Joël COMTE.